

S.I.V.O.S. d'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26/04/23 – 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE D'ARBOIS

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Nombre de délégués en
exercice : 21

Nb de délégués présents
participants au vote : 21

Date de convocation :
17/04/2026

PRÉSENTS : M. JAILLET Marc, Mmes BRIOT-
GAIDIOZ Cécile, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice,
DUBOZ Catherine, MM. BRUNIAUX Philippe, DUGOIS
Jean-Baptiste, MARTIN Aurélien, SOUDIER Jean-
Gabriel, LÉGLISE Pascal, LABBEZ Alain, Mmes
SARTORIS Sophie, ALRAN Marlène, MM.
ROUSSEAUX Morgan, BUTHIAUX Damien, Mme
MICHELIN Florine, M. LIÉVIN David, Mme DUROCHÉ
Michelle, M. LAURENT Éric, Mme LE DÛ Isabelle, M.
CESNARD Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LABBEZ Alain

Délibération N° 10 :

**Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de
remplacement**

Le Comité syndical,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13 ;

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de
fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente, pendant la durée de son mandat, à recruter des
agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour
remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **DE DIRE** qu'elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de
rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur
expérience et leur profil.
- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Résultat du vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Arbois, 30 avril 2026

La Présidente,

Le Secrétaire de Séance,



Cécile Briot-Gaidioz
Cécile BRIOT-GAIDIOZ



Alain LABBEZ

Transmission en préfecture le : 05/05/2026

Affichage le : 05/05/2026

Certifiée exécutoire le : 05/05/2026